

Jamais le gouvernement canadien n'a essayé d'imposer sa volonté au peuple du Manitoba. Ce n'est pas du tout de la "coercition" que de dire à un homme qui vous a enlevé vos droits, soit comme individu, soit comme membre de la société en général, qu'il doit vous rétablir dans ces droits. Je comprendrais le mot "coercition" comme signifiant quelque chose de très injurieux, mais l'appliquer de la manière dont il l'a été relativement à la question des écoles, ce terme est doublement offensant parce qu'il n'est pas vrai. L'honorable secrétaire d'Etat a, je crois, dans un discours prononcé il n'y a pas longtemps, dit au peuple de la bonne ville d'Ottawa, que la meilleure manière de régler cette question était de ne pas s'en occuper pendant trois ans, et que pendant ce temps la difficulté se résoudrait par elle-même. Nous l'avons entendu maintes et maintes fois déclarer dans cette Chambre, parlant du siège occupé présentement par mon honorable ami assis à ma droite (M. Ferguson), que l'ancien gouvernement avait été traître à son devoir et lâche dans sa conduite, et pourquoi? Parce qu'il n'avait pas tout d'abord désavoué l'acte.

L'honorable M. SCOTT : Ecoutez ! écoutez !

L'honorable sir MACKENZIE BOWELL : Et la minute d'après, nous avons entendu son chef et ceux qui l'entourent, déclarer qu'il ne doit pas y avoir d'intervention, qu'elle soit bonne, mauvaise ou indifférente, qu'on ne doit pas intervenir dans ce que font les gouvernements provinciaux, que leurs actes soient constitutionnels ou non. Que ces messieurs acceptent aujourd'hui l'une ou l'autre des alternatives du dilemme qu'il leur plaira, et le pays jugera des résultats.

Maintenant j'ignore quels sont les termes du règlement que l'on est en voie de faire. Néanmoins je promets à mon honorable ami que s'il soumet une mesure, admettant que la chose soit nécessaire, ou si quelque arrangement est fait entre les deux gouvernements, qui soit de nature à satisfaire le peuple de cette province et la minorité dont les droits ont été, suivant moi, violés, il aura mon appui le plus sincère, et en disant cela je crois parler au nom de chacun des membres des deux côtés de la Chambre qui diffèrent d'opinion sur le principe qui guide le présent gouvernement. Ce que nous désirons c'est de voir disparaître cette question de l'arène de la politique fédérale. Quand

ces messieurs accusent l'ancien gouvernement d'avoir pour des fins particulières, maintenu cette question devant le peuple, ils disent une chose que les documents ne peuvent établir. Si des sentiments nationaux et religieux ont été mêlés à cette question, la responsabilité en pèse beaucoup plus sur les épaules de ceux qui ont réussi aux dernières élections par des appels à ces sentiments de race et de religion, que sur celles des membres de l'ancien gouvernement. Ni moi ni ceux avec lesquels j'agissais de concert ne se sont jamais occupés du fait que la majorité était catholique romaine ou protestante. C'est là le point de vue adopté par le gouvernement dont j'ai eu l'honneur d'être le chef pendant quelque temps, ainsi que par celui dont j'ai fait partie sous d'autres premiers ministres. Nous avons posé comme principe que certains droits étaient garantis à tous par la constitution, quelles que fussent leur nationalité ou leurs croyances religieuses, et que ces droits devaient être respectés quand même. Je suis encore de cette opinion. Il m'est parfaitement indifférent que les plaintes viennent des protestants du Bas-Canada ou des Métis français du Nord-Ouest. C'est simplement pour moi une question constitutionnelle, une question intéressant le maintien de la paix et de l'harmonie dans le pays.

Je remarque que la commission, dont mon honorable ami qui siège en face de moi, devait être le président, n'a pas encore été nommée, bien qu'elle doive être chargée du règlement de cette question. Nous savons avec quel succès il a administré les affaires de la province d'Ontario. Nous connaissons l'agitation qui s'est faite et la position qu'il a prise sur la question des écoles séparées et de l'instruction du peuple d'Ontario. Mon honorable ami me rendra la justice de reconnaître que, depuis que je suis entré en parlement, j'ai toujours proclamé hautement mes vues, qu'elles fussent ou non conformes à celles de mon chef. Je n'ai jamais approuvé la politique suivie par quelques-uns des membres du parti conservateur d'Ontario sur cette question ; sir William Meredith, maintenant juge en chef, n'a pas, non plus pris part à un tel mouvement. Je ne l'approuve pas encore aujourd'hui. Il n'y a suivant moi, qu'une conduite sûre à suivre par n'importe quel homme aspirant à gouverner ou à prendre part à l'administration de ce pays, c'est de s'en rapporter à la constitution telle qu'elle est et de s'y conformer